Barre
des Cévennes

Le samedi 19 septembre 2026

A tous les élus

Conseil municipal

CONVOCATION

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous convier à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le :

Jeudi 24 septembre 2026
à 16h00 à la Mairie.

Bien cordialement,

Le Maire,

MAIRIE de BARRE-DES-CEVENNES (Lozère)

François Rouveyrol

Ordre du jour du Conseil municipal du jeudi 24 septembre 2026 à 16h00.

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 14 août 2026.
3. Décisions prises par le Maire au titre de ses délégations.
4. Retour des élus pour leurs délégations dans les organismes et les syndicats.
5. Point sur les dossiers traités par la Communauté de Communes Gorges Causses Cévennes.
6. Création d'un comité consultatif pour le cimetière.
7. Commission de contrôle des listes électorales.
8. Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme.
9. Permis d'aménager loi ALUR.
10. Aménagement de la zone artisanale.
11. Béguinage : proposition d'accompagnement avec la Fabrique des Transitions pour la création d'un collectif d'habitants. Partenariat avec le PETR Sud Lozère et la Communauté de communes Gorges Causses Cévennes.
12. Modalités de mise en œuvre de la participation au financement de la protection sociale complémentaire prévoyance des agents dans le cadre de l'accord collectif local.

Questions diverses

Barre
des Cévennes

Le mardi 22 septembre 2026

A tous les élus

Conseil municipal

CONVOCATION

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous soumettre un point complémentaire à l'ordre du jour du Conseil Municipal qui aura lieu le :

Jeudi 24 septembre 2026
à 16h00 à la Mairie.

13. Restauration de l'église classée Notre Dame de l'Assomption. Plan de financement.

Bien cordialement,

Le Maire,

MAIRIE de BARRE-DES-CEVENNES (Lozère)

François Rouveyrol

Ordre du jour du Conseil municipal du jeudi 24 septembre 2026 à 16h00.

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 14 août 2026.
3. Décisions prises par le Maire au titre de ses délégations.
4. Retour des élus pour leurs délégations dans les organismes et les syndicats.
5. Point sur les dossiers traités par la Communauté de Communes Gorges Causses Cévennes.
6. Création d'un comité consultatif pour le cimetière.
7. Commission de contrôle des listes électorales.
8. Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme.
9. Permis d'aménager loi ALUR.
10. Aménagement de la zone artisanale.
11. Béguinage : proposition d'accompagnement avec la Fabrique des Transitions pour la création d'un collectif d'habitants. Partenariat avec le PETR Sud Lozère et la Communauté de communes Gorges Causses Cévennes.
12. Modalités de mise en œuvre de la participation au financement de la protection sociale complémentaire prévoyance des agents dans le cadre de l'accord collectif local.
13. Restauration de l'église classée Notre Dame de l'Assomption. Plan de financement.

Questions diverses